

CONCERTATIONS PRÉALABLES

PROJET DE L'ÉCOPÔLE ASTER (ACCÉLÉRATEUR DE SOLUTIONS POUR LES TRANSITIONS ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES)

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU PALAIS SUR VIENNE SUITE À DÉCLARATION DE PROJET

Deux concertations sont organisées par Limoges Métropole concernant :

- Le projet de l'écopôle ASTER (Accélérateur de solutions pour les transitions et les énergies renouvelables).
- Une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme suite à la déclaration de projet, de la commune du Palais sur Vienne réalisée dans le cadre du projet de Limoges Métropole du développement du pôle ASTER sur la commune.

Les dossiers seront consultables durant toute la période des concertations préalables :

- au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges,
- à la mairie du Palais sur Vienne, 20 rue Jules Ferry 87410 Le Palais-sur-Vienne,
- pour la mairie de Limoges, dans les locaux de la Direction de l'Action Foncière et Immobilière situés au 31 avenue Baudin, 87000 Limoges
- à la mairie de Rilhac-Rancon, 2 rue du Peyrou 87570 Rilhac-Rancon.

Les deux registres destinés à recueillir les remarques seront mis à la disposition du public à ces adresses. De plus, ces dossiers seront consultables sur le site de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : aster@limoges-metropole.fr

Les concertations préalables se tiendront **du 25 mars 2024 au 22 avril 2024**, soit une durée d'un mois. Durant cette période, deux réunions publiques seront tenues :

- le **28 mars à 18H30** salle André Dexet au 9 rue Pierre Mendès France 87410 Le Palais-sur-Vienne
- le **8 avril à 18H30** salle Hermès au 1 avenue d'Ester 87069 Limoges